

## PROCÈS-VERBAL: CONSTITUTION DE LA COMMISSION PARITAIRE DE PRÉVOYANCE

### Entreprise

No de l'entreprise (Exemple: 012345): .....

Rue, no : .....

Nom de l'entreprise : .....

NPA, lieu : .....

### Commission paritaire

Sont (est) désigné(s) par l'employeur en tant que représentants de l'employeur :

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Rue, no : .....

Rue, no : .....

NPA, lieu : .....

NPA, lieu : .....

Lieu, date

Lieu, date

Signature de le/la représentant(e) de l'employeur

Signature de le/la représentant(e) de l'employeur

Pour les employés, sont (est) désigné(e) en tant que représentante des employés :

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Rue, no : .....

Rue, no : .....

NPA, lieu : .....

NPA, lieu : .....

Lieu, date

Lieu, date

Signature de le/la représentant(e) des employés (la personne à assurer)

Signature de le/la représentant(e) des employés (la personne à assurer)

**Par leur signature, les membres de la commission de prévoyance confirment :**

Les membres de la commission de prévoyance sont élus pour une durée de quatre ans, conformément au règlement d'organisation et d'administration de la fondation collective REVOR. Une réélection est possible. En cas de départ d'un membre de la commission de prévoyance, l'employeur annonce à la fondation collective REVOR

le successeur élu pour le remplacer. Par leur signature, les représentants des employés déclarent consentir à la première affiliation à la fondation collective REVOR conformément à l'art. 11 al. 2 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).